

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du **9 avril 2024**, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté l'ordonnance suivante :

« Ordonnance afin de modifier le montant total des subventions pouvant être accordées en vertu du règlement, prévu à l'article 7 »

À la séance du 9 avril 2024, le conseil d'arrondissement de Verdun décrète :

1. L'alinéa 1 de l'article 7 de ce Règlement est modifié par le remplacement de « 192 000 \$ » par « 498 500 \$ ».

Cette ordonnance a été édictée en vertu de l'article 7 du *RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (EXERCICE FINANCIER 2024) (RCA24 210001) (article 7)*

Donné à Verdun, le 11 avril 2024.

Stephanie Zhao Liu

Stephanie Zhao Liu (original signé numériquement)
Secrétaire d'arrondissement